

## **Procès-verbal du Comité Syndical du 9 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 9 février le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire à la Maison bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN.

### **PRESENTS :**

Basse-Goulaine	Mr ZAOUI, Mme METRO
Divatte-sur-Loire	Mr COIGNET, Mme LERAY
Haute-Goulaine	Mme CHAPEAU
La Chapelle Heulin	Mme FUZET, Mr DE CHARRETTE
La Haye-Fouassière	Mme CIVEL
Le Landreau	Mr BERTIN
Le Loroux-Bottereau	Mr COUILLAUD, Mr GUILLOU
La Remaudière	Mme LAURENT
Saint Julien de Concelles	Mr MARCHAIS, Mr PINEAU
Vallet	Mme CHARRIER

### **EXCUSES :**

Divatte-sur-Loire	Mme BABIN (suppléante)
Haute-Goulaine	Mr CHARPENTIER
La Chapelle Heulin	Mr BULTEAU (suppléant)
La Haye-Fouassière	Mme PARAGOT
La Remaudière	Mr CALLEDE
Vallet	Mme CHARRIER, Mr AUBRON, Mr COLAISSEAU (suppléant)

Etaient également présents :

- Mme LE ROY Laurence, Directrice du SMLG
- Mr THIERY-COLLET, Chargé de mission Contrat territorial Goulaine
- Mme MERLET, Comptable- accueil du public
- Mr TEILLET Benoît, Animateur nature
- Mr BRICARD Philippe, Agent de marais

Est nommé Secrétaire de séance Mr COUILLAUD

Départ à 19h39 de Mme METRO

### **1. Approbation du PV du 8 décembre 2016**

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 8 décembre 2016. Il constate qu'aucun membre de l'Assemblée ne souhaite apporter de modifications à ce PV.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical:**

- **Approuve le procès-verbal à l'unanimité**

Le Président indique qu'un point va être rajouté à l'ordre du jour en 5 bis: le transfert du site-pilote viticole depuis le contrat territorial vers le contrat de filière Agence de l'Eau Loire Bretagne/Chambre d'Agriculture.

## **2. Présentation du DOB (Document d'Orientation Budgétaire) 2017 et du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) 2017**

Mme LE ROY et Mr BERTIN présentent les éléments relatifs au Document d'Orientation Budgétaire 2017 et au Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 (cf. annexes 1 et 2).

Mr BERTIN précise que sur ce budget, les redevances riverains représentent 22 % des recettes de fonctionnement.

Mme LE RAY indique que le Syndicat de la Divatte possède un 4\*4 Range Rover qui lui sert peu. Il serait possible de le mutualiser lorsqu'il y en a besoin au SMLG. L'existence d'un treuil sur ce véhicule est un outil qui pourrait être utile.

Mr BERTIN indique que cela va être étudié, mais que le SMLG a besoin d'un véhicule au quotidien, puisque deux agents sont désormais régulièrement sur le terrain avec l'arrivée de Jonathan THIERY-COLLET. L'achat d'un véhicule est nécessaire.

Mr MARCHAIS indique que suite au fort effort demandé aux riverains en 2015 et vu l'excédent important de fonctionnement, il serait judicieux d'avoir une ambition plus importante sur la ripisylve du Canal des Bardets en 2017. Le budget le permet, et ce serait un signal fort en direction des riverains pour montrer l'action du SMLG. Il souhaite qu'un budget supplémentaire soit dégagé à ce sujet.

Mme CHAPEAU approuve.

Mme LE ROY indique qu'elle va faire une demande de devis pour intervenir sur la ripisylve depuis la Boire de la Roche jusqu'à Embreil, ce qui permettrait de terminer la restauration de la ripisylve sur le canal des Bardets.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :**

- **Prend acte des orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport d'orientation budgétaire**
- **Prend acte des orientations budgétaires 2017 de maintenir les redevances des propriétaires à hauteur de 90 € l'hectare pour les terres maraîchères, de 30 € l'hectare pour les prés et les sols et 15 € l'hectare pour les marais**
- **Prendre acte de tenir compte des chiffres du recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour calculer les participations des communes**
- **Prend acte des orientations budgétaires 2017 de maintenir à 1.76 € par habitant la participation sur la compétence "animation-tourisme"**
- **Prendre acte de tenir compte des chiffres du recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour calculer les participations des communes et Communautés de Communes**

## **3. Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Président explique qu'une ligne de trésorerie doit être ouverte le temps de percevoir les participations des communes et communautés de communes, les taxes des riverains et les

subventions attendues au titre de l'année 2017. Il indique qu'en 2016, cette ligne n'a été utilisée que 3 mois.

Il propose au comité syndical l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € et demande au Comité syndical de lui donner pouvoir pour lancer une consultation auprès des banques et retenir l'offre la plus intéressante.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :**

- **décide d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € pour une durée d'un an,**
- **donne pouvoir au Président pour lancer une consultation auprès des banques et retenir l'offre la plus intéressante.**

#### **4. *Marchés attribués ou en cours d'attribution***

Le Président présente les marchés récemment attribués ou en cours d'attribution.

- Suivi qualité de l'eau sur les sites-pilotes: 11 525.95 € TTC
- Diags agricoles: 21 120 € TTC
- Inventaire espèces protégées 18 270 € TTC (marché sur 4 ans)

Mme LERAY précise que pour les inventaires botaniques, il est possible de faire appel aux amis du jardin des plantes. Ces personnes interviennent bénévolement.

Le Président indique que suite à la délibération du 8 décembre 2016, le marché de révision du DOCOB habitats et de l'élaboration du DOCOB oiseaux a été lancé le 19 décembre pour une réponse au 18 janvier. Deux offres ont été reçues. Les offres ont été analysées.

- o MTDA: note de 79,792/100 pour un montant de 56 460 € TTC
- o Xavière Hardy avec sous-traitance LPO: note de 82/100 pour un montant de 39 541 € TTC

Conformément à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à Xavière Hardy avec sous-traitance LPO pour un montant de 39 541 € TTC. La demande de subvention est légèrement supérieure pour couvrir 3 réunions supplémentaires pour un montant de 1 425 € HT (475 € HT par réunion).

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité:**

- **d'attribuer le marché à Xavière HARDY avec sous-traitance LPO**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires juridiques, financières, techniques et administratives,**
- **d'effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDE et du FEDER**

#### **5. *bis : Transfert de l'action « mise en place d'un site- pilote viticulture » sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat vers le contrat de filière Agence de l'eau-Chambre d'agriculture***

Le Président indique qu'un contrat de filière viticole entre l'Agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture prévoit de réaliser des sites-pilotes. Cette action étant redondante avec les actions

incluses dans le contrat territorial sous maîtrise d'ouvrage du SMLG. Il a été décidé par le bureau de retirer cette action du Contrat territorial. Ainsi les actions de la fiche-action n°2 intitulées "Réalisation des diagnostics agricoles" et "Propositions de démonstrations et de formation" sont retirées du contrat territorial "Goulaine" pour un montant respectivement de 15 000 € HT et 14 000 € HT.

Le Syndicat conserve, par contre, sur le site-pilote qui sera élaboré par le contrat de filière sur son territoire, la réalisation d'aménagements anti-érosifs d'un montant de 35 000 € HT sur le site-pilote, ainsi que le suivi de la qualité de l'eau d'un montant de 11 000 € HT sur la durée du contrat.

Mr COUILLAUD indique que les quantités de pesticides déversées sont déjà connues puisque transmises par les distributeurs.

Mr PINEAU précise que le but de telles actions est de montrer ce qui est déjà fait.

Mr MARCHAIS indique que suite aux problèmes rencontrés après un traitement aux pesticides sur Saint Julien de Concelles, une réunion a été organisée entre tous les acteurs, ce qui a permis aux gens de comprendre pourquoi les exploitants traitent.

Mr COUILLAUD indique qu'il est nécessaire que les personnes comprennent la raison des traitements.

La décision du transfert du site-pilote n'amène aucune remarque de la part du Comité Syndical.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité:**

- de supprimer les actions du contrat territorial "Goulaine" de la fiche-action n°2 intitulées "Réalisation des diagnostics agricoles" et "Propositions de démonstrations et de formation" pour un montant respectivement de 15 000 € HT et 14 000 € HT
- De conserver sur le site-pilote qui sera élaboré par le contrat de filière sur son territoire, la réalisation d'aménagements anti-érosifs d'un montant de 35 000 € HT sur le site-pilote, ainsi que le suivi de la qualité de l'eau d'un montant de 11 000 € HT sur la durée du contrat

## **HYDRAULIQUE**

### **6. Rapport d'activités 2016**

Le Président indique que le rapport d'activité 2016 a été annexé avec la convocation. Ce rapport n'apporte pas de remarques particulières.

### **7. Demandes de subvention auprès du MEDDE et du FEDER pour le programme Natura 2000 pour la période 2017-2019**

Mme LE ROY indique qu'une subvention afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000 est demandée. Cette demande couvre un montant global de 113 280,88 € pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2019.

Ce montant est plus élevé que les dernières demandes de subventions pour deux raisons:

- Il porte sur deux années (2017-2019) au lieu d'une.
- Il englobe le montant de l'étude de révision/élaboration des DOCOB

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous.

Opération	Montant de la demande de financement	Plan de financement	
		MEDDE (50 %)	FEDER (50 %)
Période du 1er février 2017 au 31 janvier 2019	113 280.88 € TTC	56 640.44 € TTC	56 640.44 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires
- d'effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDDE et du FEDER

#### **8. Présentation du programme de travaux 2017**

Le Président présente le programme de travaux 2017:

- La troisième tranche de travaux sur les ouvrages hydrauliques qui a été reportée suite à la rupture des câbles de l'ancien vannage en 2016, pour un montant de 71 380 €
- Les travaux de restauration de la ripisylve sur le Canal de Goulaine (depuis Embreil jusqu'aux ouvrages de Basse-Goulaine): 10 500 €
- La suite des travaux d'entretien de la Maison bleue (peinture sur boiseries extérieures): 500 €
- La continuité du programme de curage et l'enlèvement de la jussie
- Les programmes de travaux sur le ruisseau du Beau Chêne dans le cadre du Contrat territorial: 59 400 € TTC.

Le Président indique qu'une exposition est actuellement présente au SMLG et qu'il serait intéressant que celle-ci tourne.

Mr COIGNET indique que cela pourrait être intéressant qu'elle soit présentée au troc-plantes du 24 mars et à la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin à Divatte/Loire.

Mr THIERY-COLLET indique qu'il dispose également de supports pédagogiques sur le jardinage au naturel qu'il compte déposer dans les communes.

Mme CHAPEAU précise qu'une très belle expo photo sur le thème de l'eau réalisée par des jeunes est présente à la mairie de Haute-Goulaine jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. Elle invite chacun à venir la voir.

## **9. Infos Agence de l'Eau sur les pesticides**

Mr BERTIN indique que le SMLG a reçu une information de la part de l'Agence de l'eau qui réalise des suivis de la qualité de l'eau sur les cours d'eau du bassin Loire-Bretagne. Le bassin de la Goulaine se distingue par sa pollution au métobromuron, herbicide utilisé pour désherber la mâche. Le bassin versant est dans le top 5 des cours d'eau le plus pollué.

Mme LE ROY précise que ces analyses sont réalisées sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne qui représente 2/5<sup>ème</sup> du territoire français (depuis les sources de la Loire jusqu'à la pointe du Finistère). Parmi les 5 cours d'eau les plus pollués en décembre 2016, deux rivières font partie du bassin versant de Goulaine (la Goulaine et la Boire de la Roche).

Mr MARCHAIS indique que cette molécule n'est pas pratiquement plus utilisée par les maraîchers et que c'est dû à une accumulation ancienne.

Mr ZAOUI indique que cela ne peut être une réponse suffisante à apporter.

## **10. Info sur courrier envoyé aux viticulteurs par rapport à la formation du brouillard**

Mr BERTIN indique que le SMLG a reçu un courrier de la part des viticulteurs de la Chapelle Heulin, et du Landreau relatif à la formation du brouillard sur le marais et au gel. Il précise qu'un courrier va être envoyé pour expliquer que les niveaux d'eau n'influent pas sur la formation du brouillard et que celui-ci ne se forme que dans des conditions atmosphériques précises (réchauffement de la masse d'eau et différence de température entre le jour et la nuit). Ainsi, cet automne, du brouillard a pu être constaté à maintes reprises sur le marais qui avait pourtant des niveaux d'eau très bas. Il indique que le courrier précise que le Syndicat ne décide pas seul des niveaux d'eau, mais se conforme aux décisions du copil.

## **ANIMATION-TOURISME**

### **11. Rapport d'activités 2016**

Mr TEILLET présente le rapport d'activité sur la partie animation-tourisme. Ce rapport n'apporte pas de remarques particulières.

### **12. Présentation du programme 2017**

Mr TEILLET présente le programme 2017 sur la partie animation-tourisme. Cette présentation n'apporte pas de remarques particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.